

RÉSOLUTION N° 418

**MODERNISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'IICA**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.447(04), « Vers un système de parité intelligent »,

CONSIDÉRANT :

Que la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'Institut, grâce au perfectionnement des normes et à l'adoption de nouvelles technologies, représente l'une des priorités établies dans le Plan à moyen terme 2002-2006;

Que la mise en œuvre satisfaisante des mandats de l'Institut dépend de la qualité et de la disponibilité de ses ressources humaines;

Que, dans le cadre du processus de modernisation de l'Institut, il est indispensable d'améliorer les orientations, normes, procédures et technologies applicables à l'administration de ses ressources humaines;

Que la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion, lors de sa réunion de 2004, a reconnu l'importance de moderniser la gestion des ressources humaines de l'Institut et de la rendre plus efficace,

DÉCIDE :

1. D'adopter, à titre de cadre de référence non contraignant, pour le processus de modernisation de la gestion des ressources humaines de l'Institut, les recommandations contenues dans le document IICA/CE/Doc.447(04), « Vers un système de parité intelligent ».
2. De confier au Directeur général le mandat d'adopter les mesures nécessaires pour poursuivre la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'Institut, conformément aux ressources financières disponibles approuvées par le Conseil lors

de sa Douzième réunion ordinaire, par la résolution IICA/JIA/Res.390(XII-O/03), « Programme-budget 2004-2005 ».

3. De demander au Directeur général de présenter à la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif un rapport de situation sur la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'Institut, et de proposer des mesures complémentaires éventuelles qui seront soumises au Comité exécutif et au Conseil.